



Pension alimentaire enfant quittant le domicile

Par **Anonymatys**, le **10/03/2024** à **01:32**

Bonsoir

Ma fille de 19 ans est actuellement en études au lycée. Elle a rencontré de nombreux soucis de santé mais je l'ai toujours soutenue quant à toutes ses difficultés.

Elle bénéficie de tout l'amour et de tout l'équilibre affectif dans lequel une jeune doit s'épanouir quotidiennement. Elle reste sous traitement pour maladie chronique et possède une reconnaissance MDPH. Je spécifie qu'elle n'a aucune déficience mentale.

Nous avons toujours eu jusqu'ici une très bonne communication et une grande complicité.

Elle a récemment fait la connaissance d'un jeune de 15 ans (ma fille paraît beaucoup plus jeune que 19 ans) avec lequel elle a aussitôt entamé une relation amoureuse.

Elle a commencé à me raconter des choses qui m'ont interpellée quelques jours après leur rencontre. Ce garçon ne suit plus de scolarité depuis pas mal de temps. Il aurait de grandes difficultés de lecture. Il aurait confié à ma fille avoir manqué d'être placé. Il a apparemment déménagé de manière successive plusieurs fois avec sa maman selon divers changements conjugaux de celle-ci. Il possède un portable sans carte SIM. Il ne peut communiquer à l'extérieur qu'au moyen du wifi fi de la maison. Pour la scolarité les versions divergent : il attend l'âge pour rentrer à l'armée, l'instant d'après il est attiré par l'apprentissage. Il serait inscrit mais en liste d'attente. Enseignement spécialisé ? IME ? Il me semble qu'il doit aller en classe en attendant. Je me suis tout d'abord vraiment inquiétée pour ce garçon. Ma fille paradoxalement s'est ensuite murée dans le silence. Elle est restée évasive quant au domicile du jeune homme puis a refusé de me dire où il résidait.

Elle a commencé à rentrer plus tard sans me prévenir, ne répondant plus au téléphone. Rentrée elle m'allègye que sa vie ne me regarde pas.

J'ai fini par avoir le nom de la maman sans l'adresse. N'apparaissant pas dans l'annuaire, j'ai eu recours au réseaux sociaux. J'ai découvert des photos choquant certaines de mes valeurs mais là n'était pas la question.

Je désirais la contacter de maman à maman pour échanger sur nos enfants au regard du comportement changeant de ma fille. Celle-ci a déjà modifié ses projets d'études en quelques jours alléguant que le principal était "d'avoir un boulot", "que c'était déjà ça". Elle se projette dans un avenir commun dix jours après ! J'essaie de la raisonner par rapport à la situation du

jeune. Elle me répond qu'au besoin elle travaillera pour deux plus tard!...

La maman consent à un contact téléphonique. Je lui fais part de mes inquiétudes, de la différence d'âge de nos deux jeunes, de la santé fragile de ma fille qui présente une maladie chronique. Elle me répond que son fils est accro à ma fille et que de toute façon ça ne sert à rien d'empêcher quoi que ce soit sinon "ça se fera dans notre dos". Je lui ai simplement dit qu'il suffisait de ne pas favoriser certains rapprochements plutôt que d'interdire.

Ce samedi matin, elle a contacté ma fille sur messagerie instantanée lui précisant qu'elle pouvait rejoindre son fils et qu'il était libre tout l'après midi. J'ai des lors simplement demandé à ma fille de rentrer avant la tombée de la nuit, chose qu'elle a faite.

En rentrant, elle a commencé à mettre de la musique alors que je regardais la télévision. Elle a obtempéré quand je lui ai demandé de stopper. En quelques heures, elle est rentrée distante, le regard d'un froid glacial. Elle veut me présenter son petit copain. Je n'y vois aucun inconvénient mais cela inclut pour elle de le recevoir d'emblée chez moi, comme elle est reçue chez lui.

Ils sont en relation depuis environ deux semaines ! J'indique que c'est trop tôt pour moi. Ma fille connaît mes inquiétudes quant au contexte particulier du jeune. Elle me demande ensuite d'accepter entièrement la situation. Elle se fâche devant ma résistance. Elle verbalise qu'elle va quitter la maison tôt ou tard, et qu'elle va me demander une pension alimentaire ! Que si elle a des enfants de son copain plus tard, elle leur verbalisera mon refus, qu'il m'en voudront et qu'ainsi je ne connaîtrai pas mes petits enfants!

Je suis démunie ! Je suis désolée de ce trop long post. Que puis-je faire juridiquement ? Quel recours face à cette situation ? Je ne veux pas mettre mon enfant dehors. Je ne peux même plus lui verbaliser certaines craintes de bon sens. Vais je devoir payer une pension dont elle ne profitera peut-être pas elle même au sein de cette famille ?

Pouvez-vous me renseigner s'il vous plaît ? Je suis désemparée.

Par **Marck.ESP**, le **10/03/2024 à 12:03**

Bienvenue, bonjour,

S'il y a un père, que dit-il de cette situation ?

En tout cas, ce forum ne vous sera pas d'une grande utilité.

Il serait judicieux de consulter un avocat, professionnel du droit de la famille, ou un conseiller juridique familial, qui sauront mieux vous dire quelles lois encadrant les relations entre une majeure et un mineur, pourraient avoir des implications légales dans cette situation.

Par **yapasdequoi**, le **10/03/2024 à 12:51**

Bonjour,

Votre fille à 19 ans est majeure et vous ne pouvez pas lui interdire des relations, même si elles ne vous plaisent pas.

Si elle n'est pas sous protection juridique, elle doit assumer ses actes, éventuellement devant la justice le cas échéant.

Si elle quitte votre domicile, c'est son droit, et vous devrez lui verser une pension alimentaire si elle n'a pas l'autonomie financière. Le père doit aussi être mis à contribution.

Tentez une médiation familiale ?